

# Charte de l'adhérent

Afin de permettre à l'Institut Français d'assurer au mieux ses missions et de proposer le meilleur service, il est important que chaque adhérent participe au bon fonctionnement de l'établissement en respectant quelques règles simples, conformément au règlement qui régit le Service Commun de la Documentation.

## L'adhérent s'engage à :

- éteindre son **téléphone portable dès** son **entrée** dans le bâtiment et **respecter le silence dans la bibliothèque** pour préserver la qualité des conditions de lecture et de travail des autres usagers;
- **laisser sur les chariots mis à sa disposition, les livres qu'il a consultés.** Les bibliothécaires se chargent de replacer les ouvrages à leur place ;
- **prendre soin des documents empruntés** (ouvrages, revues etc...), ne pas **souligner** ni **écrire** sur les documents de la bibliothèque.
- **respecter les délais de prêt.** Les retards pénalisent tous les lecteurs et sont lourds et coûteux à gérer. **Tout retard dans la restitution des ouvrages sera sanctionné par une suspension de prêt, d'une durée égale à celle du retard ;**
- **utiliser les outils informatiques dans le respect du règlement intérieur.** Les postes sont **strictement dédiés** à la recherche documentaire;
- **préserver le mobilier et les équipements** mis à sa disposition ;
- **ne pas fumer et ne pas apporter de boissons ni de nourriture dans le bâtiment** (pour des raisons d'hygiène, de santé et de sécurité des collections et de leur environnement) ;
- ne pas prêter sa carte d'adhérent et signaler immédiatement toute perte. **L'adhérent est responsable des ouvrages empruntés avec sa carte ;**
- **Perte de la carte :** en cas de perte de la carte d'adhérent, une nouvelle carte (**avec un nouveau numéro**), valable jusqu'à la date d'expiration initialement prévue, sera délivrée moyennant la somme de 400 DA.

## Politique de prêt :

	Livres	Revue	BD / Mangas	CD / CD Rom	DVD	Internet
8-12 ans	2	1	2	0	0	0
13-20 ans	2	2	2	1	A partir de 20ans	A partir de 15ans
21ans et +	2	2	2	1	1	oui
<b>Durées</b>	2 semaines	1 semaine	1 semaine	1 semaine	48 heures	

**Spectacles / concerts / soirées / cinéma / conférences :** accès seulement **sous réservation préalable** et conditionné selon l'âge et le type de l'évènement, se renseigner à l'accueil de l'IF Tlemcen

Toute tentative de vol sera sévèrement sanctionnée et peut avoir de graves conséquences. Afin de garantir le bon fonctionnement et le respect des règles au sein de l'Institut, et assurer la protection des biens et équipements utilisés par les adhérents, le bâtiment est équipé d'un système de vidéosurveillance.

Nom & Prénom :

Date d'aujourd'hui :

Signature :